

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 11 Juillet 2017
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. Jean-Luc GWISS -
Mme Simone HARTER - Mme Elisabeth JAECK - Mme Caroline KIEFFER -
M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER -
M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER -
M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN.

Absents: Mme Stéphanie BAUER (avec procuration à M. Eric MULLER) -
Mme Béatrice GNAEDIG (avec procuration à Mme Caroline KIEFFER) -
Mme Aniko JUNG (avec procuration à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER) -
M. Alain KEITH (avec procuration à M. Maurice SCHERER).

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Il leur propose un moment de recueillement pour les personnalités qui ont fortement contribué à la création de l'Europe et qui sont récemment décédées, M. Helmut KOHL et Mme Simone VEIL, et aussi en mémoire de Mme Liliane SUTTER, Maire de Schwindratzheim, soudainement disparue le 6 juillet dernier.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 20 juin 2017
3. Délégation générale à ester en justice
4. Approbation de la convention pour le programme de pose de repères de crues sur le territoire du PAPI Zorn Aval et Landgraben
5. Approbation d'une convention avec CM-CIC Aménagement
6. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement
7. Convention avec un architecte
8. Avancement du projet de déploiement de la fibre optique à Mommenheim
9. Acquisition d'un véhicule utilitaire avec plateau
10. Tarifs des encarts publicitaires
11. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
12. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par M. Julien RIEHL.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 20 juin 2017

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 20 juin 2017.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 à l'unanimité

3. Délégation générale à ester en justice

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 avril 2014, il avait reçu de la part du Conseil Municipal délégation afin « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans la limite fixée par le Conseil Municipal ».

M. le Maire souligne qu'il souhaite que ses adjoints soient en capacité de porter plainte au nom de la commune, notamment lorsqu'il est absent. Des difficultés se sont en effet récemment présentées lorsque M. MITTELHAEUSER a dû porter plainte au nom de la commune pour les dommages sur la barrière de la rue des Prés. A la demande de M. Joseph KUHN il est précisé que le montant des dommages s'élève à 2.800,00 € et qu'un expert se rendra sur place le 2 août. M. Eric MULLER souhaite savoir si la SNCF porte également plainte pour les dégâts subis en gare de Mommenheim. M. le Maire précise que c'est bien le cas et en profite pour enjoindre les conseillers municipaux ainsi que tous les habitants du village à contacter la Gendarmerie de Brumath sans tarder en cas de constat de dégradations sur les installations ferroviaires.

Par la présente délibération, il convient de préciser que la délégation de pouvoir au Maire consentie par le Conseil Municipal concerne toutes affaires en cours et à venir pour la durée de son mandat. Le Maire pourra ainsi intenter en justice toute action visant à défendre les intérêts communaux. Il lui est notamment délégué la possibilité de porter plainte dans tout dossier concernant les affaires communales. M. le Maire précise que la présente compétence pourra être déléguée aux Adjoints au Maire par voie d'arrêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DELEGUER** à M. Francis WOLF, Maire de Mommenheim, le pouvoir d'intenter au nom de la commune toutes actions en justice ou de défendre la commune dans toutes actions intentées contre elle, pour la durée de son mandat.

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Approbation de la convention pour le programme de pose de repères de crues sur le territoire du PAPI Zorn Aval et Landgraben

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi « Risques » du 30 juillet 2003 impose aux communes soumises au risque inondation de procéder à l'inventaire des repères de crues existants et à la mise en place des repères des plus hautes eaux connues sur le territoire.

Les repères de crues constituent un moyen efficace pour diffuser et entretenir localement la connaissance et la conscience du risque inondation. Ces repères permettent aux élus et à la population d'entretenir la mémoire des crues, en visualisant l'ampleur des inondations passées.

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Zorn Aval et Landgraben, le SDEA s'est engagé à prendre en charge, pour le compte des communes situées dans le périmètre du PAPI, la pose de repères de crues sur les principales zones à enjeux du bassin versant.

La mise en œuvre du programme de pose de repères de crues suppose en préalable l'établissement d'une convention entre notre commune et le SDEA pour l'ensemble des repères implantés sur le ban communal. En cas de repères implantés sur des bâtiments non communaux, une convention supplémentaire sera

établie entre le propriétaire et le SDEA. Les conventions permettent d'encadrer la démarche et de préciser les rôles de chaque co-contractant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer la convention avec le SDEA concernant le programme de pose de repères de crues sur le territoire du PAPI Zorn Aval et Landgraben

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Approbation d'une convention avec CM-CIC Aménagement

Rapporteur : M. le Maire

M. WOLF rappelle qu'un permis d'aménager a été accordé à la société CM-CIC Aménagement pour la réalisation d'un lotissement, sous conditions de la mise en place de mesures compensatoires sur la faune et la flore. Le Conseil National de la Protection de la Nature a rendu un avis favorable au projet mais demande que ces mesures compensatoires soient sanctuarisées. La commune de Mommenheim deviendra propriétaire des parcelles concernées pour un euro symbolique et s'engage à les entretenir et à les préserver.

M. le Maire propose la délibération suivante :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la société CM-CIC Aménagement Foncier développe un lotissement à Mommenheim au niveau des lieudits « RIEMEN » et « KEHLEN ». Les phases de prospection environnementale ont mis en avant l'existence d'habitats d'espèces protégées, notamment ceux du Bruant et du Moineau Friquet. CM CIC Aménagement Foncier prévoit ainsi la création de nouveaux habitats ou réhabilitation d'habitats existants favorables aux espèces protégées précitées.

Dans le cadre du respect de la réglementation en matière d'environnement et de la coopération mise en place dès le démarrage du projet entre CM CIC Aménagement Foncier et la DREAL Grand Est, les discussions relatives à la définition des mesures environnementales ont porté sur la restauration de milieux à valeur écologique importante.

CM-CIC Aménagement Foncier doit satisfaire aux obligations de restauration et de création de vergers de haute tige, en vue d'obtenir l'arrêté autorisant la dérogation.

En concertation avec la DREAL, CM-CIC Aménagement Foncier prévoit ainsi d'acquérir puis d'aménager les parcelles suivantes sous la forme de vergers et de haies arborées :

Section	N°	Lieu-dit	Surface concernée
36	46, 47, 48, 49, 50, 208, 51, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 en parties	RIEMEN	69,50 ares
39	138	WAHLENHEIMER BERG	22,63 ares
Total			92,13 ares

En concertation avec la DREAL, CM CIC Aménagement Foncier souhaite aménager des haies arborées au niveau des parcelles cadastrales :

31	91, 92 et 93 en partie	KIESGRUBE	60 ares
----	------------------------	-----------	---------

En concertation avec la DREAL, CM CIC Aménagement Foncier souhaite maintenir les boisements existants au niveau des parcelles cadastrales suivantes :

34	49 et 453	HEINENFURT	78,97 ares
34	352 et 353	HEINENFURT	39,03 ares
Total			118 ares

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

D'approuver le principe de reprise à l'euro symbolique des parcelles pré-citées concernant les parcelles cadastrales S 36 n° 46, 47, 48, 49, 50, 208, 51, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 en parties et S39 n°138

- **DE S'ENGAGER** à maintenir et entretenir les vergers et haies arborées dès réception des travaux au niveau des parcelles cadastrales S 36 n° 46, 47, 48, 49, 50, 208, 51, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 en parties, S 39 n°138, S 31 n°91, 92 et 93 en partie,
- **DE S'ENGAGER** à définir avec la DREAL et mettre en œuvre une gestion différenciée pour les terrains boisés inclus dans les mesures compensatoires, notamment par une mesure de restriction de l'exploitation forestière (S 34 n°49, 453, 352 et 353),
- **D'AUTORISER** la mise en place d'une obligation de droit réel environnementale sur l'ensemble des parcelles cadastrales S 36 n° 46, 47, 48, 49, 50, 208, 51, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 en parties, S 39 n°138, S 31 n°91, 92 et 93 en partie, et S 34 n°49, 453, 352 et 353.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux ainsi que les modalités de gestion et d'entretien.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement des réseaux d'assainissement, Monsieur le Maire présente une demande d'avenant de la société LARBRE. Celui-ci concerne la mise à jour du forfait de rémunération de la société suite à l'estimation des travaux.

Avenant aux travaux	Entreprise	Montant en € HT
Mise à jour du forfait de rémunération de la société suite à l'estimation des travaux.	Cabinet LARBRE 2 B route d'Eguisheim 68040 INGERSHEIM	- 569,55 € AVENANT n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **PREND ACTE** de l'avenant de - 569,55 € HT au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise concernée.

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Convention avec un architecte

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la requalification de la ferme KRAUTH, il est proposé de confier la réalisation d'une étude de faisabilité à un cabinet d'architecte. M. le Maire précise que le projet communal, élaboré par la commission « Travaux », prévoit la construction d'un bâtiment comprenant une maison des associations et un bâtiment public à vocation multiple. Il propose de passer une convention avec l'architecte DOSSMANN de Wingsheim afin de définir un programme de travaux précisant les besoins communaux et une étude de faisabilité technique prenant en compte les contraintes du terrain et de sa situation. L'offre est phasée de la façon suivante :

- Phase 1 : Définition d'un programme	3.000,00 € HT
- Phase 2 : Etude de faisabilité	4.000,00 € HT
- Phase 3 : Finalisation de l'étude et remise des documents	3.000,00 € HT
TOTAL	10.000,00 € HT

M. le Maire précise qu'une réunion de la commission « Travaux » élargie est prévue pour la fin de l'été afin d'évoquer ensemble le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** d'attribuer le marché de réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment public à vocation multiple à l'architecte DOSSMANN de Wingersheim pour un montant de 10.000 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la passation du présent marché.

La délibération est approuvée à l'unanimité

8. Avancement du projet de déploiement de la fibre optique à Mommenheim

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente un point d'avancement sur le projet de déploiement de la fibre optique dans la commune. Il explique que Mommenheim relève de la tranche ferme du dispositif sur la région. Selon les documents fournis par la Région Grand Est, la commune devrait être reliée au courant de l'année 2018. M. WOLF précise que la fibre optique remplacera les lignes téléphoniques existantes : soit en aérien dans le cas où le réseau actuel est aérien, soit en souterrain si ce dernier l'est déjà.

Il est également évoqué la mise en place de deux répartiteurs SRO sur le ban de la commune (rue des Chênes et rue du Général Leclerc) alors que les ouvrages NRO seront situés à Pfaffenhoffen, Brumath et Sessenheim. La société Rosace a été chargée par la Région Alsace de mettre en place le réseau. Enfin, M. le Maire précise que le coût des travaux, qui est estimé à 200.000 € sera supporté par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

9. Acquisition d'un véhicule utilitaire avec plateau

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle qu'il avait été décidé lors du débat d'orientation budgétaire puis lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017 de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire avec plateau, afin de permettre une plus grande mobilité des agents techniques sur le terrain et délester ainsi l'actuel tracteur communal.

Le projet a été affiné avec les services techniques et trois devis ont été reçus. Il est ainsi proposé d'acquérir un véhicule utilitaire 3,5 tonnes de couleur blanche, 3 places avec plateau benne, ridelles ouvrantes et rehausse grillagée. Pour des raisons de sécurité, il est demandé que le véhicule dispose de bandes réfléchissantes, de girophares et de triangles intégrés. Les devis réceptionnés se montent à :

- | | |
|--------------------------|--------------------------------------|
| - MERCEDES-BENZ : | 31.970,00 € HT (modèle Sprinter 314) |
| - RENAULT Vendenheim : | 26.490,00 € HT (modèle Master) |
| - RENAULT Schweighouse : | 25.351,26 € HT (modèle Master) |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir un véhicule utilitaire avec plateau de marque RENAULT modèle Master auprès de RENAULT Schweighouse pour un montant de 25.351,26 € HT.

M. Eric MULLER s'interroge sur la mutualisation des véhicules avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau. M. le Maire indique que la réflexion est en cours.

La délibération est approuvée à l'unanimité

10. Tarifs des encarts publicitaires

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Madame l'Adjointe au Maire rappelle qu'il revient au Conseil Municipal de fixer chaque année, par délibération, les tarifs proposés aux acteurs économiques qui souhaitent insérer un encart publicitaire dans le bulletin municipal de Mommenheim pour 2017. Elle propose le maintien des tarifs de l'année 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal, pratiqués en 2016, à savoir :

➤ ½ page	250 € TTC
➤ 1/3 page	200 € TTC
➤ 1/4 page	150 € TTC
➤ 1/8 page	100 € TTC
➤ ½ page en 4 ^{ème} de couverture	300 € TTC
➤ 1 page entière	500 € TTC
➤ 4 ^{ème} de couverture (page entière)	600 € TTC

La délibération est approuvée à l'unanimité

11. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

Rapporteur : M. le Maire

En application des dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Les rapports de l'exercice 2016 ont été établis pour l'eau potable et le réseau d'assainissement intercommunal à partir des données indiquées par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin. Le premier rapport donne des informations sur la qualité de l'eau potable ainsi que des données financières et techniques sur le réseau.

Le second rapport comporte des données générales sur le réseau d'assainissement, les volumes facturés, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et les données financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2016 relatifs à l'assainissement et à l'eau potable de la commune de Mommenheim établis à partir des données indiquées par le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

La délibération est approuvée à l'unanimité

12. Divers

- ✓ M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de l'extension du parking de la gare dont les travaux sont programmés du 24 juillet au 30 septembre. La possibilité d'une extension plus grande, rendue possible par une ouverture des plis favorable n'est pas à l'ordre du jour pour le moment en raison des difficultés d'acquisition du foncier rencontrées par la Région.
- ✓ Dans le cadre des travaux du parking de la gare, M. le Maire précise également que des panneaux « cédez-le-passage » vont être installés au croisement de la rue Leclerc et des rue de l'Eglise, des Juifs et de la Gare, à titre expérimental. M. Eric MULLER souligne à cette occasion qu'il serait nécessaire de mettre en place des passages piétons dans les rues latérales à la rue Leclerc.
- ✓ M. le Maire précise que les travaux de renforcement du réseau d'assainissement débuteront le 31 juillet par la route de Brumath qui sera barrée jusqu'au 9 septembre. Une déviation sera mise en place et les commerces resteront accessibles. La tranche rue des Vosges – Tuilerie – Liberté sera

réalisée dans un second temps, puis enfin le secteur des jardins. Une réunion est programmée le 28 juillet avec les propriétaires des parcelles de ce secteur.

- ✓ M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à participer à une réunion de réflexion sur la Communauté d'Agglomération de Haguenau le 29 août à 19h.
- ✓ M. Maurice SCHERER explique que l'OMS a fait réaliser, avec l'aide de sponsors, 1500 gobelets plastique destinés à remplacer les gobelets papier lors des manifestations communales. Une vingtaine est mise à la disposition du Conseil Municipal.
- ✓ M. Joseph AMMANN propose qu'un article soit écrit sur la récente restauration de la maison Gerling dans la rue du Général Leclerc.
- ✓ M. Joseph KUHN souligne le mauvais état des abords de la salle socio-culturelle lors des élections du 11 juin. M. le Maire assure que des actions seront entreprises afin que cette situation ne se reproduise plus
- ✓ M. Eric MULLER déplore que la partie officielle de l'inauguration de la piste cyclable n'ait pas été ouverte à la population de Mommenheim.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 22h00.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF.



Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 ^{er} Adjoint	Gérard MITTELHAEUSER 2 ^{ème} Adjoint	Béatrice SCHNEIDER 3 ^{ème} Adjointe	Maurice SCHERER 4 ^{ème} Adjoint
Elisabeth JAECK 5 ^{ème} Adjointe	Joseph AMMANN Conseiller Municipal	Excusée Stéphanie BAUER Conseillère Municipale	Excusée Béatrice GNAEDIG Conseillère Municipale	Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal
Simone HARTER Conseillère Municipale	Excusée Aniko JUNG Conseillère Municipale	Excusé Alain KEITH Conseiller Municipal	Caroline KIEFFER Conseillère Municipale	Jeannot KLEIN Conseiller Municipal
Joseph KUHN Conseiller Municipal	Éric MULLER Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	Sandra WILLMANN Conseillère Municipale	